

# Jonction



Volume 7, n° 2  
Été 2011

LA LETTRE MENSUELLE SUR LE  
PARACHÈVEMENT DE L'AUTOROUTE 30

**T**out au long de la saison estivale, il y avait des dizaines de travailleurs sur les chantiers du tronçon Jean-Leman à Candiac et de la route 236 à Beauharnois. Le travail accompli permettra de respecter les échéanciers établis. En effet, le tronçon Jean-Leman et la nouvelle route 236 seront ouverts à la circulation au cours de l'automne, ce qui viendra compléter les travaux réalisés en mode conventionnel par la Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie du ministère des Transports du Québec.

D'autre part, les travaux réalisés en partenariat public-privé pour le parachèvement de la partie Ouest se poursuivent. Les détails de l'avancement des travaux réalisés par Nouvelle Autoroute 30, s.e.n.c. (NA-30) se trouvent à la page 2 de ce numéro.

## Survol des travaux en mode conventionnel

### Tronçon Jean-Leman

À ce jour, environ 90 % des travaux de construction du tronçon Jean-Leman sont achevés. Tout au long de l'été, les travailleurs se sont affairés à la construction des deux ponts d'étagement de l'autoroute 30 passant au-dessus de la route 930 ainsi qu'à celui du rang Saint-André. Ce dernier, ainsi qu'une partie de la route 930, ont été ouverts à la circulation au cours de l'été.

Au cours des prochaines semaines, la construction de ces deux ponts d'étagement, de la station de pompage et de la chaussée en béton, de même que les travaux de terrassement seront terminés. Finalement, les travailleurs procéderont au raccordement de ce nouveau tronçon avec les voies de l'autoroute 30 actuelle.



Construction des ponts d'étagement de l'autoroute 30 passant au-dessus du chemin Candiac



Construction des chaussées, excavation et mise en place de pierres, à l'est du pont ferroviaire



Pont d'étagement ferroviaire du CP passant au-dessus de l'autoroute 30



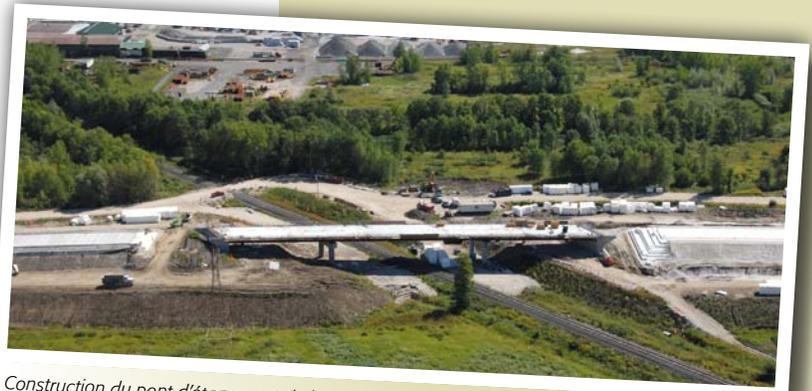
Construction de la dalle de béton du tronçon Jean-Leman

Jacques Verville  
Directeur par intérim  
du BPA-30



## Relocalisation de la route 236

Le chantier qui consiste dans la relocalisation de la route 236 à Beauharnois tire aussi à sa fin. La construction du pont de la route 236 passant au-dessus de la voie ferrée de CSX, de même que les travaux de terrassement tels que l'asphaltage, la mise en place de la terre végétale et l'ensemencement, se poursuivront afin d'assurer l'ouverture à la circulation de cette nouvelle route dès cet automne.



Construction du pont d'étagement de la route 236 passant au-dessus de la voie ferrée de CSX

## Survol des travaux réalisés en PPP

Il est possible de suivre l'avancement des travaux de la partie Ouest réalisés en PPP en consultant le site Internet de NA-30 au [www.na30.ca](http://www.na30.ca).

## Prudence à proximité des chantiers

Le ministère des Transports a lancé cette année encore, au début de la saison estivale, une campagne de communication portant sur la sécurité aux abords des chantiers routiers. Alors que la saison des chantiers se poursuit, le Ministère souhaite sensibiliser les usagers de la route à la prudence dans ces zones ainsi qu'à la présence de travailleurs.

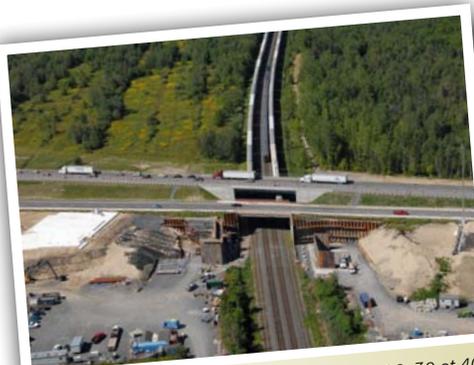
Certains chantiers de l'autoroute 30 sont situés à proximité des voies de circulation. En effet, les travailleurs de quelques chantiers routiers côtoient quotidiennement les usagers de la route. Le Ministère vous encourage donc à être vigilants en tout temps à l'approche des chantiers.



Construction du tunnel passant sous le canal de Soulanges



Futur pont passant au-dessus du canal de Beauharnois



Construction de l'échangeur des autoroutes 20, 30 et 40



Futur pont passant au-dessus du fleuve Saint-Laurent

### Pour nous joindre

Bureau de projet de l'autoroute 30  
Bureau 13.10  
500, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Téléphone : 514 873-0234  
Télécopieur : 514 864-2155

Courriel : [bureauuprojeta30@mtq.gouv.qc.ca](mailto:bureauuprojeta30@mtq.gouv.qc.ca)  
Site Internet : [www.autoroute30.qc.ca](http://www.autoroute30.qc.ca)

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives Canada  
ISSN 1715-748X